



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2025/02

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 (CI-JOINT)

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept du mois de Février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 20 Février 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUICHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL

Etaient absents :

Monsieur André RUCHOT
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Mélissa DEMERVAL est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

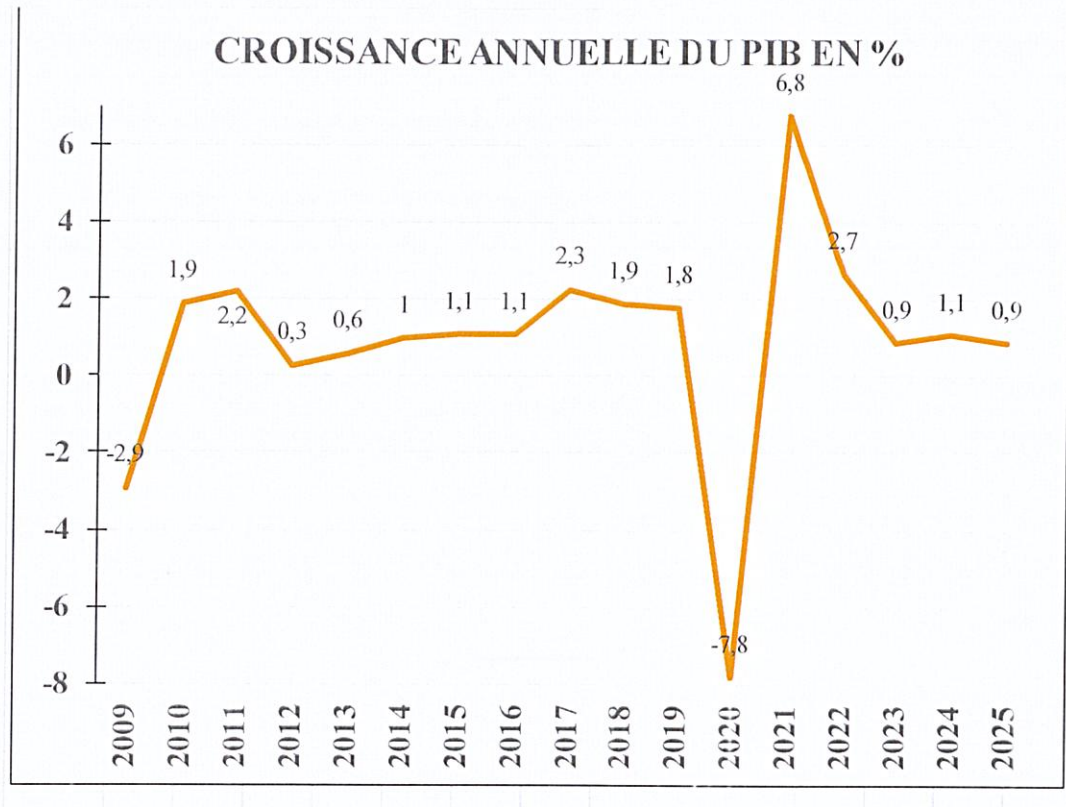
Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire ouvre le débat.

MAIRIE DE LIBERCOURT

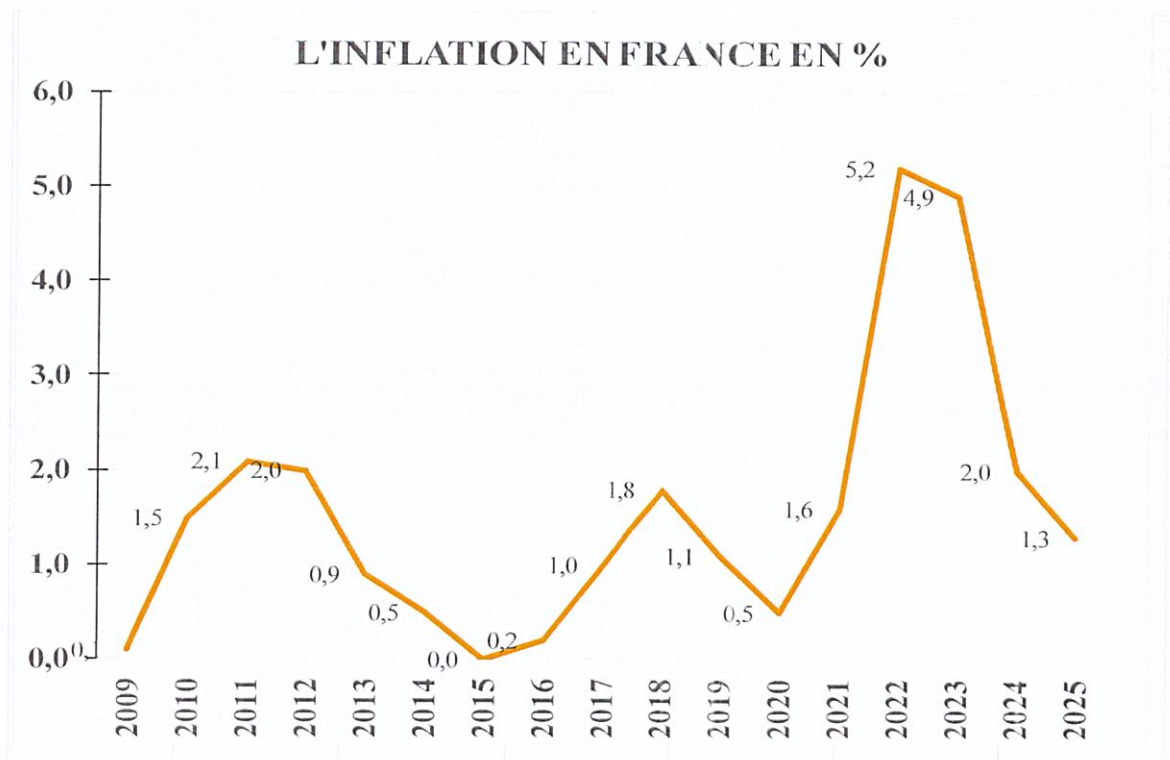


LE RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2025 DANS LE
CADRE DU
DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE

1. Contexte général : situation économique et sociale
 - 1.1. Situation globale en France
 - 1.1.1. La croissance



- 1.1.2. L'inflation



- 1.1.3. Le chômage

D'après l'Insee, le taux de chômage diminue de 0,1 point sur un an pour atteindre un taux de 7,3% de la population, mais reste nettement au-dessous de son pic de mi-2015.

On s'attend à voir 100 000 destructions nettes d'emploi en 2025, ce qui devrait porter le taux de chômage à 8,5 % de la population active en fin d'année, soit 0,2 point de plus qu'en 2024.

Accusé de réception en préfecture
06/03/2025 10:00:00
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

1.2. Les principales mesures du Projet de loi de finances initial 2025

Le Projet de loi de finances initial, présenté à l'Assemblée nationale en octobre dernier, prévoyait trois grandes mesures d'économies portées par les collectivités locales :

Dans le détail, 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée.

Par ailleurs, il était prévu d'écarter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement). Economie anticipée : 1,2 milliard d'euros.

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404% jusqu'en 2024. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée. L'économie attendue de cette mesure était de 800 millions d'euros
En synthèse :

Mesure	Economie prévue
Prélèvement pour abonder le fonds de réserve	3Mds€
Ecrêtement de la dynamique de TVA	1,2Mds€
Recentrage/diminution taux de compensation du FCTVA	0,8Mds€
TOTAL	5,0Mds€

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.
- Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

Cependant, une motion de censure votée le 4 décembre dernier contre le gouvernement a stoppé net les débats parlementaires, alors que le Sénat était en train d'examiner le volet « dépenses » du PLF.

Devant cette situation, l'Assemblée nationale le 16 décembre puis le Sénat le 18 décembre ont adopté un projet de loi de finances spéciale, devant permettre à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale 2025 en bonne et due forme. La loi de finances spéciale n°2024-1188 du 20 décembre 2024 comporte ainsi quatre articles

Article 1 : L'Etat est autorisé à percevoir les impôts, dont les impôts locaux, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances initiale 2025.

Article 2 : Inscription explicite dans la loi des prélèvements sur les recettes de l'Etat (dont la DGF) à destination des collectivités locales, selon les montants 2024.

Article 3 : L'Etat est autorisé à emprunter en 2025.

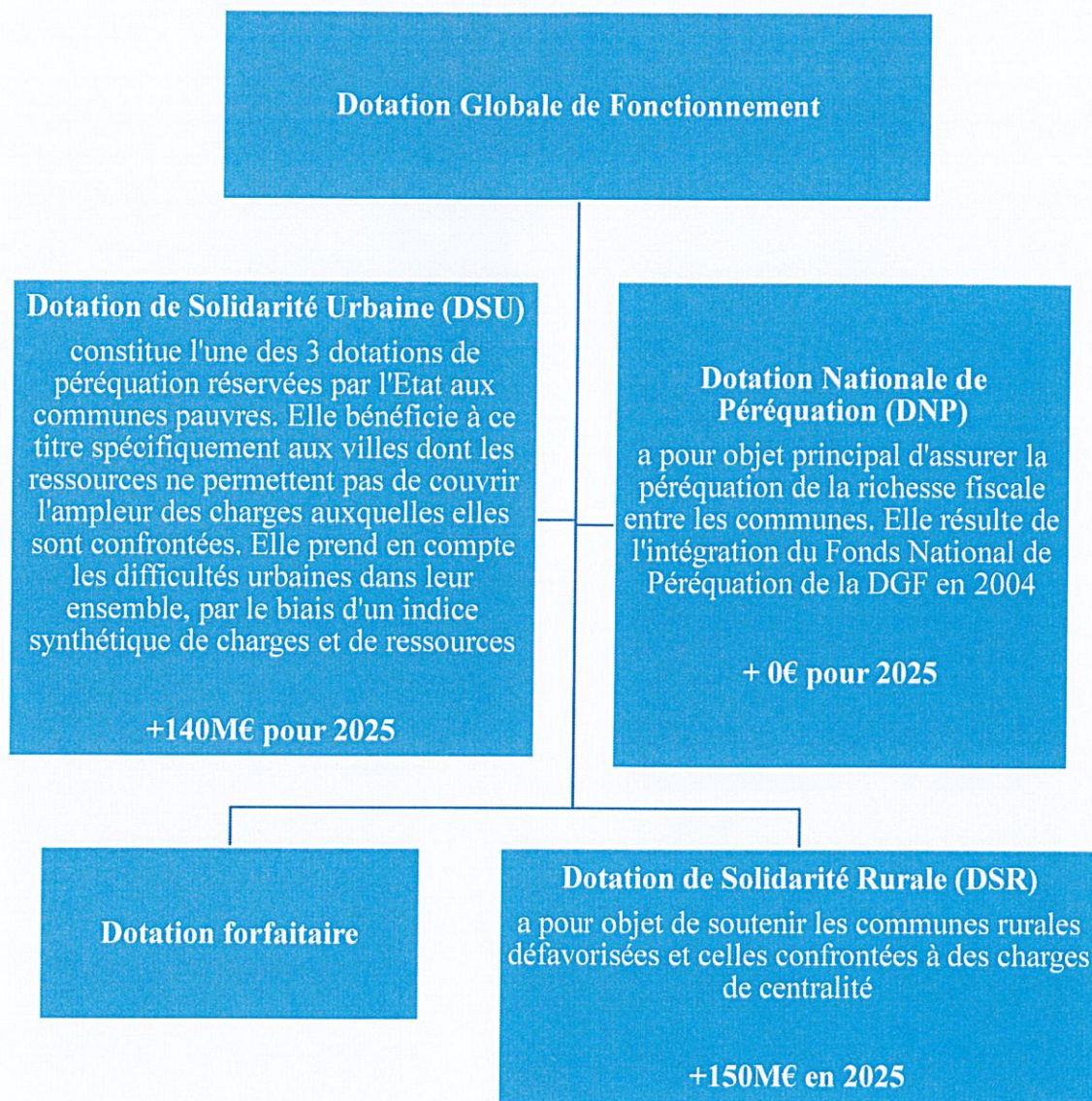
Article 4 : Les organismes de sécurité sociale, dont la CNRACL, sont autorisés à emprunter en 2025

1.3. Les principales mesures de la loi de Finances 2025

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

2025
Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

DGF



➤ **Autres dispositions**

- Cotisations CNRACL

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points.

Le taux de cotisations patronales CNRACL passe donc à 34,65% pour 2025.

- Mesure impactant les fonctionnaires

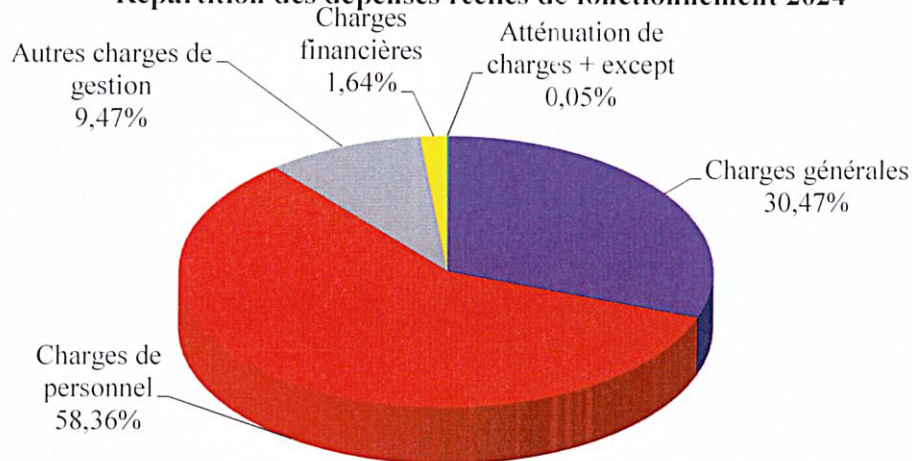
Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui).

2. Situations et orientations budgétaires de la collectivité

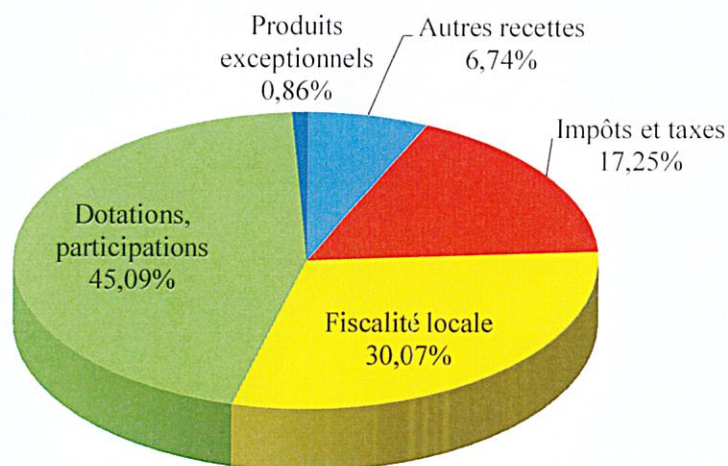
2.1. Le fonctionnement

CA 2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	2 384 696,25	013	Atténuation des charges	25 400,84
012	Charges de personnel	4 567 195,79	70	Produits des services	463 263,15
65	Autres charges de gestion	741 076,05	73	Impôts et taxes	1 891 189,00
66	Charges financières	128 610,33	731	Fiscalité locale	3 297 392,24
67	Charges exceptionnelles	154,00	74	Dotations, participations	4 943 724,42
014	Atténuation de charges	3 858,00	75	Autres produits	249 034,81
			76	Produits financiers	1 128,40
			77	Produits exceptionnels	94 042,92
TOTAL OP REELLES		7 825 590,42	TOTAL OP REELLES		10 965 175,78
042	Op ordre	483 791,73	042	Op ordre	3 668,98
TOTAL OP ORDRE		483 791,73	TOTAL OP ORDRE		3 668,98
TOTAL GENERAL DEPENSES		8 309 382,15	TOTAL GENERAL RECETTES		10 968 844,76
AUTOFINANCEMENT			2 659 462,61		

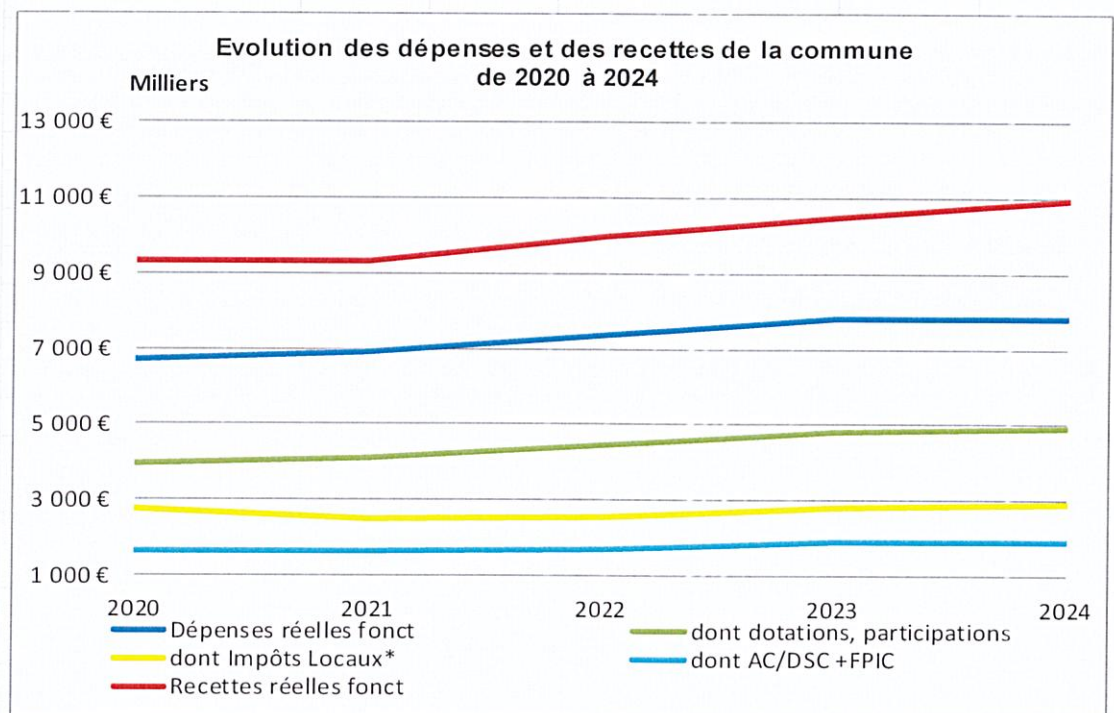
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024



	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution 2020-2024
Dépenses réelles fonct	6 720 938	6 909 569	7 397 606	7 830 515	7 825 590	16,44%
Recettes réelles fonct	9 341 260	9 331 237	10 008 551	10 509 468	10 965 176	17,38%
dont dotations, participations	3 991 943	4 138 984	4 460 008	4 827 782	4 943 724	23,84%
dont Impôts Locaux*	2 752 405	2 519 142	2 574 520	2 818 260	2 914 521	5,89%
dont AC/DSC +FPIC	1 664 795	1 651 106	1 728 381	1 900 466	1 889 721	13,51%
AC	1 202 434	1 185 199	1 185 199	1 375 765	1 368 948	13,85%
DSC	303 264	303 267	381 131	380 313	380 362	25,42%
FPIC	159 097	162 640	162 051	144 388	140 411	-11,75%



* pas d'augmentation de taux de fiscalité

2.1.1. Recettes de fonctionnement

➤ Fiscalité

A compter de 2018, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels et des autres locaux à l'exception des locaux professionnels est égal au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Revalorisation des bases en %	1,00	0,4	1,24	2,2	1,2 sauf pour la TH + 0,9	0,2	3,4	7,1	3,9	1,7

Avec la suppression de la TH, le taux départemental de TFPB* est transféré aux communes. Afin d'éviter toute sur ou sous-compensation un coefficient correcteur sera appliqué aux communes.

Libercourt est donc passé d'un taux de 24,21% sur le département (taux TF département 22,26%).

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Libération de l'accès à l'information 4/04/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

ETAT 1288 de 2024			
	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE HABITATION			
THRS*	90 477	12,19%	11 029
THLV*	204 338	12,19%	24 909
TAXE FONCIERE	8 316 933	46,47%	3 874 839
TAXE FONCIER NON BATI	26 209	74,65%	19 565
TOTAL FISCALITE AVANT COEF CORRECTEUR			3 930 342
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR DE 2024			-1 014 061
TOTAL FISCALITE APRES COEF CORRECTEUR			2 916 281

Il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité pour Libercourt en 2025, pour mémoire le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux de 2014.

Prévisionnel 2025 avec revalorisation des bases sans augmentation des taux			
	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE HABITATION			
THRS*	90 477	12,19%	11 029
THLV*	204 338	12,19%	24 909
TAXE FONCIER	8 458 321	46,47%	3 930 582
TAXE FONCIER NON BATI	26 655	74,65%	19 898
TOTAL FISCALITE AVANT COEF CORRECTEUR			3 986 417
EFFET DU COEFFICIENT CORRECTEUR DE 2024			-1 014 061
TOTAL FISCALITE APRES COEF CORRECTEUR			2 972 356

❖ L'Attribution de Compensation (AC)

A partir de 2020, le montant de l'Attribution de Compensation, suite au transfert de la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », évolue comme suit :

	2019 pour mémoire	2020	2021 à 2023	2024 à 2025	2026
AC	1 206 733,64	1 202 433,64	1 185 198,64€	1 178 790,64€	1 172 430,64€

A partir de 2023, la CAHC a proposé une révision libre de l'AC, attribuant 189K€ supplémentaire pour Libercourt. Nous avons donc perçu 1 376K€ en 2023 et 1369K€ en 2024. La CAHC propose une AC exceptionnelle pour 2025 et 2026 d'un montant de 190K€ fixant ainsi les montants de l'AC a

	2025	2026	2027
AC	1 368 972€	1 362 612€	1 172 431€

❖ La Dotation de Solidarité Communautaire

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2025 peut être estimé à 380K€.

❖ La péréquation : le FPIC

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution entre 2023 et 2024	% évolution entre 2017 et 2024
FPIC*	163	158	154	159	163	162	144	140	-2,78%	-14,11%

Nous proposons une inscription en 2025 de 135K€.

❖ Les droits de mutation

Les droits de mutation (aussi appelés droits d'enregistrement) correspondent à tous les droits et taxes perçus par le notaire pour le compte de l'État et des collectivités à chaque changement de propriétaire. Leur montant varie selon que l'acquisition porte sur un logement neuf ou sur un logement ancien.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
droits de mutation	77 263	106 331	139 812	66 556	188 203	144 623	94 304	199 407
moyenne sur 8 ans	127 062							

Pour 2025, nous proposons une inscription à hauteur de 70K€ en droits de mutation, car les conditions d'obtention de prêt immobilier sont plus difficiles.

➤ Les Dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution 2023/2024	% évolution 2020/2024
Dotation forfaitaire	1 488 106	1 486 115	1 484 599	1 476 080	1 473 241	-0,19	-1,00
D.S.U*	1 309 626	1 356 177	1 394 061	1 431 799	1 471 316	2,76	12,35
D.S.R*	121 223	122 253	124 220	145 206	166 446	14,63	37,31
D.N.P*	142 218	136 540	134 109	140 321	129 993	-7,36	-8,60
Sous - Total	3 061 173	3 101 085	3 136 989	3 193 406	3 240 996	1,49	5,87
D.S.U prog	46 551	37 884	37 738	39 517	64 227	62,53	37,97
D.S.R Cible	184 167	203 740	224 307	227 015	246 444	8,56	33,82
Sous - Total	230 718	241 624	262 045	266 532	310 671	16,56	34,65
TOTAL GENERAL	3 291 891	3 342 709	3 399 034	3 459 938	3 551 667	2,65	7,89

❖ La Dotation Forfaitaire

Le montant de la dotation forfaitaire 2025 peut être estimé à 1 464K€.

❖ La DSU

La suppression de la DSU* « cible », en 2017, avec une répartition de l'enveloppe sur l'ensemble des 250 communes (de 5 000 à 9 000 hbts) éligibles à la DSU aurait dû diminuer notre DSU globale. Toutefois, la prise en compte de la population en quartier politique ville au travers du coefficient multiplicateur a permis à la commune de Libercourt d'augmenter notre DSU, sachant que le quartier prioritaire de la Haute Voie compte 1 541 habitants soit 18,69% de la population totale.

Il est difficile d'estimer le montant de la DSU*, nous proposons d'inscrire au BP 2025 le montant de la DSU* de 2024 sans le montant perçu au titre de la « progression de la DSU ». Le montant de la DSU* sera ajusté après notification lors d'une décision modificative.

- Proposition d'inscrire 1 471K€ au BP 2025.

❖ La DSR et la DNP

Tout comme précédemment, nous avons des difficultés pour estimer les montants de la DSR* et de la DNP*.

- Proposition d'inscrire au BP 2025

- DSR* de 2024 sans la DSR* « cible »
- De ne pas inscrire la DNP*

Le montant de la DSR* et de la DNP* seront donc ajustés après notification lors d'une décision modificative.

- Proposition d'inscrire au BP 2025 la DSR pour 166K€ et pour la DNP pour 0€.

➤ Les subventions

- ❖ La participation de la CAF peut être évaluée à 405K€ (Prestation de Service Ordinaire, Prestation de Service Unique, Contrat Enfance Jeunesse)
- ❖ La subvention pour la programmation Politique Ville, elle peut être estimée à 48K€ pour l'Etat et 5 000€ pour la Région

➤ Les autres recettes de fonctionnement

- 013 (Atténuation de charges : remboursement m...), il est proposé un montant de 10K€ pour 2024.

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception en mairie : 07/03/2025

- 70 (produits des services)

Le conseil municipal a décidé quelques légères augmentations, le chapitre 70 est donc estimé à 378K€.

- 75 (autres produits : locations et rembt assurance), le montant est estimé à 147K€.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

➤ Charges à caractère général

❖ Réalisations

enK €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges générales	1 973	2 418	1 977	2 087	2 330	2 649	2 385

Le chapitre a diminué de 264K€ soit -10 % entre 2024 et 2023. Cette diminution est principalement due à :

- La diminution du coût de l'électricité -117K€, en effet la collectivité a rénové l'intégralité de son éclairage intérieur avec un passage en LED ainsi que son éclairage public.
- L'assurance dommage ouvrage pour le centre culturel -25K€
- Une diminution du chauffage -30K€ liée à une baisse du prix du gaz et à un hiver très doux

en K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% évolution 2023/2024	% évolution 2019/2024
Chauffage	212	175	255	435	329	306	-6,99%	44,34%

❖ Prévisions 2025

Le montant du chapitre 011« charges à caractère général » peut être estimé à 2 700 K€.

Nous avons une augmentation significative des effectifs de restauration et le coût du repas augmentant également de 0,6€, il est proposé une augmentation de 45K€.

De plus,

- La commune a entrepris un travail d'archivage avec un prestataire+ 25K€.
- Nous avons de la maintenance pour la vidéosurveillance + 40K€ la 1^{ère} année.
- Nous avons également provisionné un montant pour le nouveau centre culturel (programmation, électricité, fonctionnement ...)

➤ Charge de personnel

❖ Réalisations

en €	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges personnel	4 239	4 230	4 120	4 150	4 357	4 356	4 567

Ce chapitre a augmenté de 211K€ soit 4,84% entre 2024 et 2023. Cette augmentation est principalement due à:

- L'arrivée de 2 agents pour la bibliothèque
- L'arrivée d'un nouveau policier municipal sur une année complète (renouvellement en mai 2023)

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

- Au fonctionnement de l'école de musique sur une année complète (recrutement des professeurs en sept 2023) +44K€
- Au paiement de plus d'heures supplémentaires +10K€

❖ Prévisions 2025

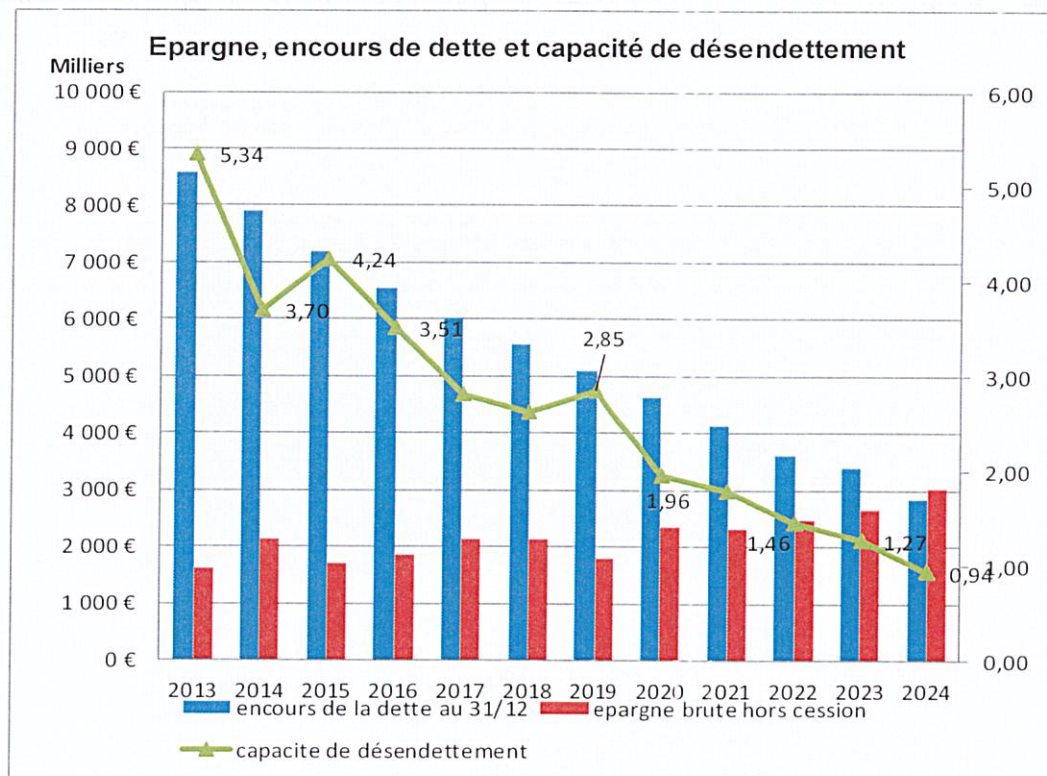
Le montant de la masse salariale 2024 peut être estimé à 4 850 K€ correspondant au montant 2024 augmenté

- De l'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points au 1^{er} janvier 2025 (31,65% en 2024, 35,65% en 2025) + 75K€
- Des recrutements 2025 (1 médiateur numérique et culturel pour le futur centre culturel, 1 policier municipal, 1 agent des espaces verts)
- Des validations de service + 25K€

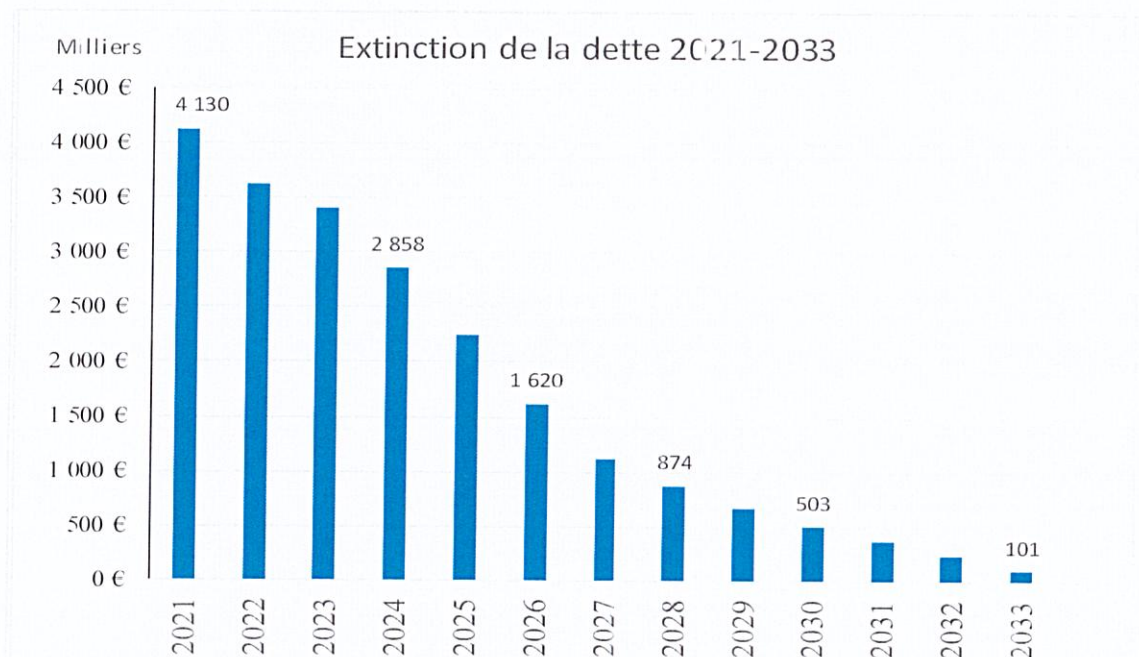
2.1.3. Notre épargne et notre autofinancement

Les soldes intermédiaires de gestion (en K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion	8 980	9 087	9 078	9 015	9 584	10 310	10 866
Dépenses de gestion	6 655	7 126	6 525	6 722	7 236	7 657	7 689
Eparne de gestion	2 325	1 961	2 553	2 293	2 348	2 653	3 177
Charges financières	206	193	174	155	115	144	129
Rec except - Dép except (hors cessions)	7	-10	-13	177	250	169	
Epargne brute hors cession	2 126	1 758	2 366	2 315	2 483	2 678	3 048
Rembt en capital	443	461	477	495	514	533	553
Epargne disponible hors cession	1 683	1 297	1 889	1 820	1 969	2 145	2 495

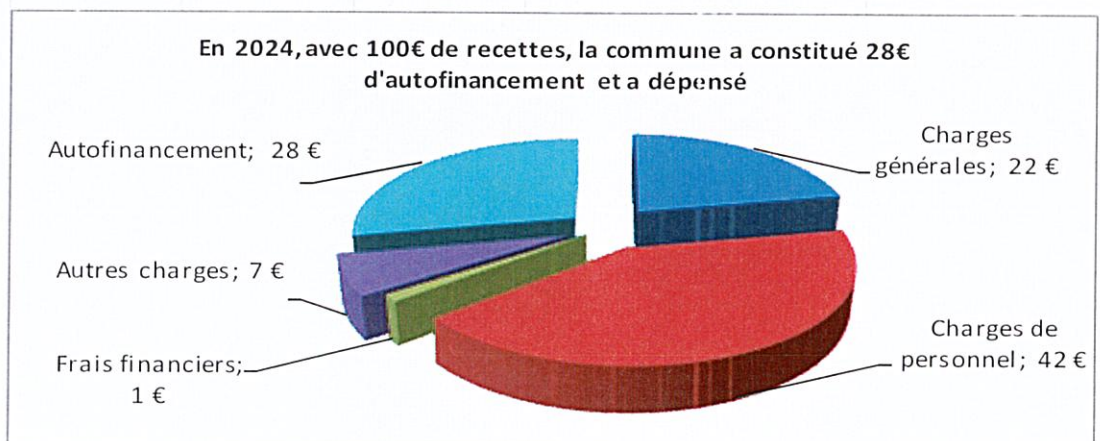


	Libercourt 2024	Moyenne des communes de la même strate 2023
Epargne brute	372€ /hbt	
Capacité de désendettement	0,94 ans	3,2 ans



Avec 100€ de recettes, la commune a dépensé

	Charges générales	Charges de personnel	Frais financiers	Autres charges	Autofinancement
En 2017	20 €	47 €	2 €	6 €	25 €
En 2018	22 €	46 €	2 €	5 €	25 €
En 2019	26 €	46 €	2 €	5 €	21 €
En 2020	21 €	44 €	2 €	5 €	28 €
En 2021	22 €	44 €	2 €	6 €	26 €
En 2022	23 €	44 €	1 €	6 €	26 €
En 2023	25 €	41 €	1 €	6 €	25 €
En 2024	22 €	42 €	1 €	7 €	28 €



2.2. L'investissement

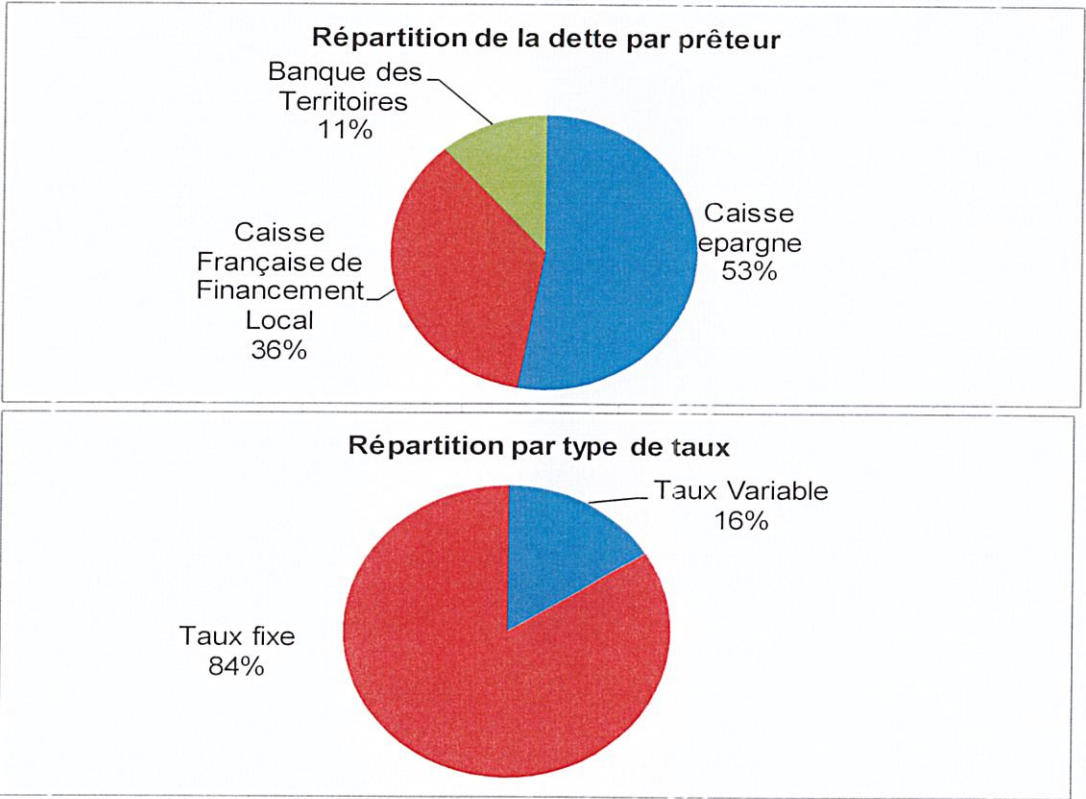
2.2.1. La dette

Pour 2024, la commune de Libercourt n'a pas eu recours à l'emprunt.

De plus, il est important de rappeler que la dette de la commune est pour 84% une dette en taux fixe. Le taux variable est indexé sur de l'euribor 6 mois, avec une marge à 0,50.

Pour 2025, le remboursement en capital sera de 610K€ et le remboursement des intérêts de 110K€.

	Libercourt	Moyenne de la strate (ratio 2023)
Taux moyen	4,67%	
Durée résiduelle	5,99 ans	
Marge d'autofinancement courant	76%	89,6%
Dette par habitant	347€	782 €



En 2025, la ville n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt pour financer son programme ambition d'investissement.

2.2.2. Les réalisations 2024 (indépendamment de l'avancement des travaux, il s'agit du paiement des situations)

L'investissement 2024 : 5 766 919,73€

- Ces travaux comprennent notamment

Compte	Intitulé de l'action	Montant
CHAPITRE 20		
2031	Charte graphique	15 180,00€
	Etude tiers lieu	12 600,00€
	Etude signalétique	10 200,00€
	Etude phytosanitaire	14 587,20€
2051	Logiciel CMA et parefeu	7 847,69€
CHAPITRE 21		
2111	Terrains nus	61 563,97
2112	Voirie	3 922,26€
21312	Travaux dans les écoles	22 039,22€
21314	Travaux bâtiments culturels et sportifs	7 135,82€
21318	Travaux bâtiments publics 89 654,24€ dont	
	Toiture maison de la parentalité	68 926,54€
	Démolition modulaire	7 440,00€
2138	Travaux église	3 928,08€
2152	Traçage routier	8 220,30€
	Mobilier urbain	5 807,52€
21534	Raccordement réseau électrique émolière	4 523,39€
2158	1 Tondeuse	11 488,36€
21828	1 véhicule Serv Technique et 1 fourgon Esp verts	56 013 92€
21831	Matériel informatique écoles	1 212,24€
21838	Matériel informatique autres	7 199,64€
21841	Mobilier écolier	1 131,37€
2185	Matériel de téléphonie	5 784,00€
2188	Matériel divers pour 48 769,02€ dont	
	Livres et DVD pour la bibliothèque	19 674,35€
	Instruments école de musique	3 522,60€
	Matériel sono	7 094,23€
	Fontaine à eau	5 130,00€
	Fourneau salle émolière	6 588,71€
	Matériel Libercourt plage	2 400,64€

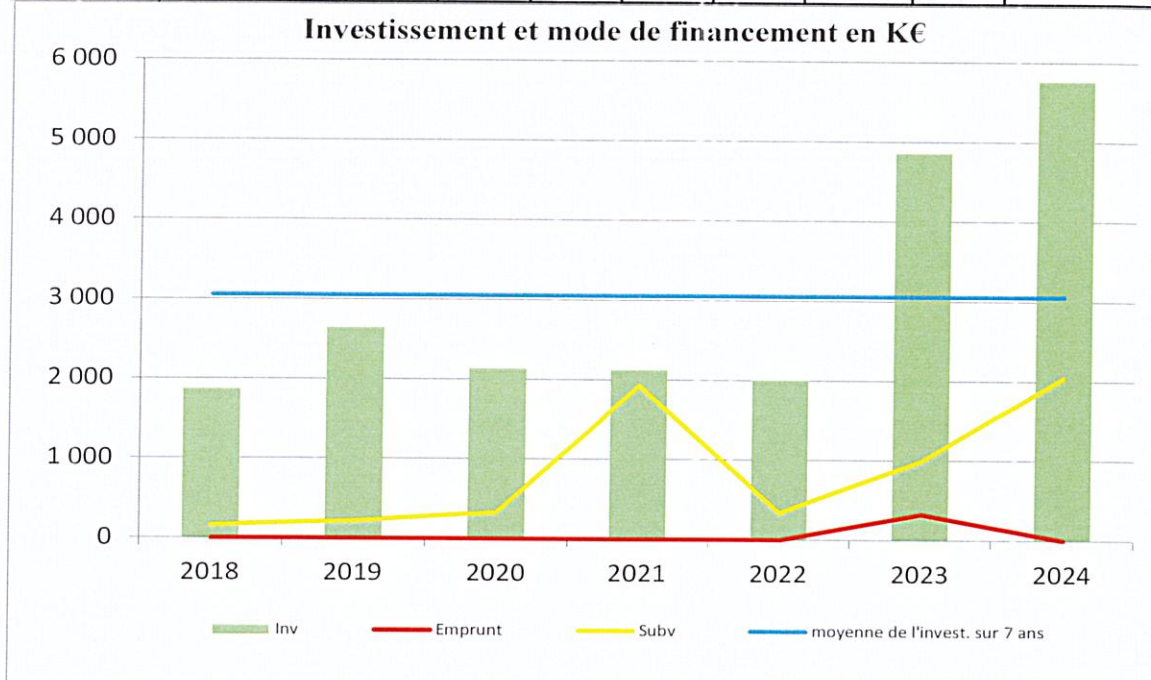
Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

Opération	Intitulé de l'action	Montant
OPERATION		
Op 1801	Rues des Fleurs (MOU CAHC)	279 942,85€
Op 1803	Rénovation EP	854 331,50€
Op 1902	Réalisation CentreVille	75 076,43€
Op 1903	Centre Culturel	3 272 007,86€
Op 20	Service incendie	3 828,55€
Op 2005	Aménagement RDC Bibliothèque	37 253,37€
Op 2102	Rénovation énergétique	107 027,46€
Op 2103	Vidéosurveillance	6 336,00€
Op 2201	Réaménagement du cimetière	192 055,86€
Op 2202	Travaux escale	170 403,39€
Op 2301	Equipt sportif de proximité	98 843,03€
Op 2302	Rénovation école curie maternelle	61 141,68€
Op 2303	Aménagements llôts de fraîcheur	47 456,69€
Op 2402	Trottoirs Cité Bois Epinoy	162 406,80€

➤ Effort d'équipement et financement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ratio 2023 commune même strate
Equipement brut/RRF*	20,48%	20,82%	19,11%	46,26%	52,59%	28,60%
Emprunt/Equipement brut	0,00%	0,00%	0,00%	6,65%	0,00%	
Subv/Equipement brut	17,27%	99,16%	1,56%	20,42%	35,42%	

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total sur 7 ans	%	Moyenne sur 7 ans
Inv	1 874	2 656	2 145	2 133	2 010	4 861	5 767	21 446		3 064
Subv	162	221	330	1 927	341	993	2 043	6 017	28,06	860
Emprunt	0	0	0	0	0	323	0	323	0,02	46



2.2.3. Les prévisions des réalisations en 2025

- Les reports de dépenses 754 175,25€ dont 580 494,71€ de dépenses non individualisées.

Compte	Intitulé de l'action	Montant
CHAPITRE 20		
2031	Frais étude pour 93 168,00€ dont	
	Charte graphique	6 780,00€
	Etude tiers lieu	38 400,00€
	Etude signalétique	13 464,00€
	Frais de géomètre	4 524,00€
	Etude aménagement cuisine ALSH	30 000,00€
CHAPITRE 21		
2111	Echange terrains	64 800,00€
21314	Bâtiments culturels et sportifs dont vitrail église Notre Dame	66 822,00€
21318	Autres bâtiments publics remplct tôle ST et alarme Epinoy	7 493,48€
2138	Acquisition immeubles cité Bois Epinoy	132 000,00€
	Démolition 200 Epinoy	27 901,68€
	Acquisition	90 000,00€
2152	Installations de voirie	17 467,32€

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

21534	Extension réseau (dt mise aux normes émolière)	19 582,52€
215738	Saleuse	8 640,00€
2158	Matériel ST et espaces verts	6 171,47€
21828	Autres matériels de transport	12 547,40€
21831	Matériel informatique écoles	1 301,18€
21838	Matériel informatique autre	3 768,00€
21841	Mobilier écoles	11 004,41€
21848	Mobilier autres	570,26€
2188	Matériel divers	17 256,99€

➤ Les opérations d'investissement

en K€	DEPENSES			RECETTES		
	RAR	BP 2025	TOTAL	RAR	BP 2025	TOTAL
Service incendie	0	20	20	0	0	0
Rénovation salle Delfosse	50	0	50	0	0	0
Travaux escale	7	30	37			0
Equipt sportif	4		4		453	453
Renov curie maternelle	3	165	168		34	34
Aménagmt bureau PM		70	70			
	64	285	349	0	487	487

➤ Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

en K€	DEPENSES					
	AP	CP réalisé	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivantes	Total
Rue Ringeval	820	247	573			820
Rénovation EP	1 840	1 672	95	73		1 840
VRD Parc à stock	485	358	127			485
Réalisation centre ville	3 500	621	600	600	1679	3 500
Réalisation Centre Culturel	8 500	5 769	2581	150		8 500
Mise en accessibilité	300	89	50	50	111	300
Réhab RDC bibliothèque+etage	1 420	947	473			1 420
Vidéosurveillance	300	15	200	85		300
Réamnagt cimetière	750	209	400	141		750
Aménagt esp publiques	1 665	66	1150	449		1 665
Trottoirs cité du bois d'Epinoy	305	162	143			305
Requalification friches	465		190	275		465
TOTAL	20 350	10 155	6 582	1 823	1 790	20 350

2.2.4. Les recettes d'investissement

➤ Les ventes

Lors du conseil du 30 septembre 2020, il a été délibéré (délibération 2020/100) la vente de terrains Boulevard Faidherbe et rue Robespierre au profit de la société Coopartois pour 225 654€ HT

Lors du Conseil Municipal de février 2025, il est proposé la vente de terrain rue Louise Michel pour 46 000€.

➤ Subventions d'investissement sur les AP/CP

RECETTES			
en K€	CP réalisé	CP 2025	Total
Rénovation EP (FDE, CAHC, Fds verts, CEE)	287	600	887
Réalisation Centre Culturel (Départemt, DRAC, Etat, CAHC)	3 721	589	4 310
Mise en accessibilité	10		10
Réhabilitation RDC biblio +ctage (Département, Epinorpa, DETR)	342	89	431
Rénov énergétique	91	115	206
TOTAL	4 451	1 393	5 844

➤ Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

- **Le FCTVA de l'exercice 2025 versé en 2024 peut être estimé à environ**
- 800 K€ en investissement

Conclusion :

En 2025, nous souhaitons continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement, et poursuivre notre politique d'investissement.

Nous souhaitons ouvrir le débat et connaître les propositions des membres du Conseil Municipal notamment sur les exercices 2025 et ultérieurs en choix d'investissements qui induisent des choix budgétaires pour notre commune.

Glossaire

AP/CP : Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements

CAF : Capacité d'Autofinancement

Coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

DETR : Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DPV : Dotation Politique de la Ville

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

Effort fiscal est le résultat de la comparaison entre le produit effectif des impôts sur les ménages et le produit théorique (potentiel fiscal) que percevrait la commune si elle appliquait pour chaque taxe les taux moyens nationaux. Il mesure le degré de pression fiscale. Pour être éligible à la DNP* il faut avoir un effort fiscal supérieur à la moyenne du groupe démographique correspondant. Il est donc important, pour conserver cette dotation, de maintenir une pression fiscale supérieure à la moyenne de la strate.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPDEF : Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-02-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception en préfecture : 07/03/2025

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

JO : Journal Officiel

LF : Loi de Finances

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

MAC : Marge d'Autofinancement Courant : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées

THRS : Taxe Habitation Résidence Secondaire

PLF : Projet Loi de Finances

Potentiel financier : « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat. Plus le potentiel financier est faible plus la commune est considérée comme pauvre.

Potentiel fiscal : Indicateur de richesse fiscale, il est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

ZUS : Zone Urbaine Sensible

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 107 de la loi NOTRe a notamment modifié l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au fond du contenu du débat.

Conformément au décret d'application n° 2016-841 du 24 Juin 2016, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Monsieur le Maire précise que ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Le conseil municipal,

- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Vu le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,
- Vu le rapport ci-joint,
- Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3.500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire remis avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix, décide :

- de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 ci-joint.
- d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire repris ci-dessous.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
0621620907206080 DE L'Administration
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception en préfecture : 07/03/2025

Le débat est ouvert.

Débat

Monsieur le Maire remercie Monsieur Patrick HELLER pour la présentation du R.O.B (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Monsieur Rachid DERROUCHE informe du constat fait depuis la réforme de la Taxe d'Habitation et notamment la stagnation des ressources fiscales : un manque à gagner pour les communes.

Monsieur le Maire précise qu'une seule chose augmente dans les recettes : ce sont les dotations mais pas toutes ! La DSC augmente ce qui se traduit par l'appauvrissement de la population. Nous sommes tributaires des dotations de l'Etat qui connaît quelques difficultés : « on a de quoi s'inquiéter comme les autres collectivités territoriales (Département et Région) » : réductions et économies à faire dans le cadre de la loi des finances adoptée il y a quelques semaines.

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif sera présenté lors du vote du Budget Primitif : nous resterons très prudents dans l'évaluation des recettes. L'année 2024 a été conséquente : les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées, la commune n'a pas eu besoin d'emprunter puisque son épargne brute s'élève à 3 Millions d'Euros. La dette est quasiment inexistante ce qui nous laisse des possibilités d'emprunts plus tard pour le centre-ville.

Monsieur le Maire ajoute que la préparation du budget 2025 est en cours : les reports de l'année 2024 s'éteignent (ceux-ci n'étaient pas très élevés), on pourra donc inscrire de nouvelles dépenses d'investissement avec plusieurs axes prioritaires :

- 1) Amélioration de la sécurité
- 2) Environnement
- 3) Urbanisme
- 4) Culture
- 5) Enseignement

Ces différents axes seront étudiés en détail dans le prochain Budget Primitif.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'axe inhérent à la sécurité s'articule notamment par l'attribution d'un marché public à une entreprise en vue de renforcer la vidéo-protection de la ville sur des axes stratégiques (entrées de ville). Le renouvellement de l'ancien matériel est quant à lui prévu pour l'année 2026. Il est également prévu de renforcer la sécurité (vitesse excessive) par la mise en place d'une signalisation disposée au sol (passages pour piétons) et une signalisation verticale. Une demande sera faite auprès de la police municipale afin de multiplier les contrôles de vitesse au sein de la ville.

Monsieur le Maire présente l'axe concernant l'environnement et le cadre de vie avec les ilots de fraîcheur et parcs, un aménagement paysager sur la base de loisirs de l'Emolière, la remise en eau des étangs Quilliot, l'aménagement de quelques placettes le long du Boulevard Darchicourt (face à l'église Saint Henri et autour de la gare).

Monsieur le Maire indique que l'axe concernant l'urbanisme reprend notamment la fin du programme de construction de la rue des Ateliers (fin de la 2^{ème} tranche en Septembre 2025). Une réflexion est en cours sur l'aménagement d'un petit parc en plus de l'aire de jeux déjà réalisée. Lancement également d'études d'aménagement près de la salle de l'Epinoy et des travaux de voiries avec Maisons & Cités et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Le bailleur Maisons & Cités aménagera ensuite les parcelles en accession à la propriété et en accession sociale à la propriété. Le programme sera présenté une fois le projet finalisé. Enfin, la 2^{ème} tranche a démarré route de Oignies concernant les logements.

Monsieur le Maire informe de la fin des travaux pour le centre culturel prévue mi-mars, puis viendra la partie aménagement des abords, parking, etc... en espérant que le planning sera respecté afin de pouvoir inaugurer ce centre avant de partir en vacances : « mais rien est sûr ! », nous sommes dépendant des conditions météorologiques ! et cela est compliqué lorsqu'il s'agit de travaux d'extérieurs.

Monsieur le Maire précise que les travaux du 2^{ème} étage de la bibliothèque Raymond Devos sont prêt à démarrer pour la rentrée de Septembre 2025, une fois la bibliothèque déménagée.

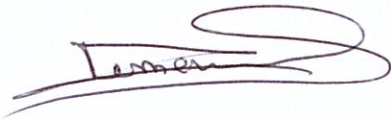
Enfin, concernant l'axe enseignement, Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir de refaire la toiture de l'école CURIE.

Monsieur le Maire termine ce débat en indiquant que la présentation des axes prioritaires est définie pour l'année 2025. Il n'est pas prévu d'augmenter la fiscalité (stable depuis 2014), ni de recourir à l'emprunt puisque la commune possède une épargne nette de 2,5 Millions d'Euros.

Monsieur Alain COTTIGNIES se réjouit de la non augmentation de la fiscalité et précise que la commune sera amenée à augmenter le coût des services rendus à la population.

Monsieur le Maire répond qu'il faut suivre le coût de l'inflation, le ratio pour les repas est de 70/30, les membres de commissions feront des propositions.

La secrétaire de séance
Madame Mélissa DEMERVAL



Date de publication : - 7 MARS 2025

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le - 7. MARS 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

